FACULTÉ DE DROIT ET D'ÉCONOMIE

Saint-Denis, le 28 septembre 2017

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE
Séance du 22 juin 2017

Validé par le Conseil de Faculté du 28 septembre 2017

Membres présents :

Mesdames : Eléonore CADOU, Audrey BECQUART, Karen HOAREAU.
Monsieur : Zoulfikar MEHOUMOUD ISSOP

Membres représentés :

Mesdames : Marceline DUCROCQ-GRONDIN, Julie DUPONT-LASSALLE.
Messieurs : J. Yves ROCHOUX, Jean-Baptiste SEUBE, Dominique LEPELLEY, Alexis PARMENTIER.

Assistent à la séance :

Mesdames : Emmanuelle VITTE, Delphine CONNES.
Messieurs : Jean-Marc RIZZO, François HERMET.

La séance est ouverte à 10H00 sous la présidence du Doyen Jean-Marc RIZZO.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE DU 30 MAI 2017

Aucune remarque particulière.

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité moins une abstention

2. POINTS DE L'EQUIPE DECANALE.

CAMPAGNE EMPLOIS ATER

M. Le Doyen indique que la composante bénéficie de 3 postes ATER lui appartenant. Le choix a été fait de les conserver pour y affecter nos doctorants.

En tout 4 etp sont affectés au Département Droit.

En Economie, pas de besoin spécifique en ATER cette année.

En complément de la campagne ATER, la composante a fait remonter une demande de publication de poste à l'agrégation externe de droit public pour 2018.

Enfin, les postes vacants de MCF/PR pour 2017 serviront à demander le recrutement de contractuels en économie et en droit privé (équivalant à deux ½ postes de PRAG).

Pour ce qui concerne le renouvellement des Past : la composante possède deux supports Past. L'un fera l'objet d'un renouvellement de contrat (M. Laurent Blériot), l'autre fera l'objet d'un appel à candidature pour remplacer M. Ghislain Rivière.

CAMPAGNE DE SELECTION DES CANDIDATS DE MASTERS :

Depuis cette année, les étudiants souhaitant intégrer un master 1 doivent candidater sur une plate-forme dématérialisée. Les candidats refusés pourront candidater à nouveau lors d'une seconde session de candidature en juillet.

Dans le cas où le candidat essuie deux refus, il peut solliciter le Recteur d'Académie pour qu'une solution lui soit proposée.

Concernant l'accès en master 2, actuellement il n'y a pas de capacité d'accueil recensée.

De ce fait le central a estimé que la liste complémentaire n'a pas lieu d'être, et a refusé de prendre en considération les listes complémentaires transmises par les commissions de sélection.

Aussi les responsables pédagogiques des masters 2 concernés ont décidé de valider les candidatures des personnes initialement placées en liste complémentaire.

Pour le master MBFA, le fait qu'il y ait 2 parcours et que les candidats puissent être validés sur l'un ou l'autre ou les deux pose problème puisque la plate-forme n'accepte qu'une possibilité.

ASSESSEUR AUX RELATIONS INTERNATIONALES :

M. Le Doyen informe les membres du conseil de faculté que Mme Anne QUATREHOMME a accepté de prendre les fonctions d'assesseur en charge des relations internationales à compter de la rentrée 2017, en remplacement de M. Philippe TARDIF.

3. REGLE DU MAXIMUM DANS LES FILIERES ECONOMIE ET AES

M. Le doyen rappelle à quoi consiste la règle du max : il s'agit d'une demande des représentants étudiants de l'UNEF pour que la meilleure des deux notes d'une matière/UE entre la session 1 et la session 2 soit retenue.

Le Département Economie a validé cette possibilité en réunion de département.

Le Département Droit doit statuer lors d'une prochaine réunion.

La mise en place de cette règle pose des problèmes techniques, aussi ce point est reporté à un conseil de faculté ultérieur, pour permettre de faire le point sur les possibilités techniques offertes.

4. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET REGLEMENT D'EXAMENS ECO/GESTION/AES 2017-2018

M. Le Doyen présente les modalités de contrôle en Licence ECO/AES, Master Economie appliquée et MBFA et DU Ambition. Les règlements d'examen de ces diplômes ne posent pas de problème particulier.

Concernant le règlement relatif à l'obtention de la Licence Droit et du Master mention Droit, des modifications sont à apporter : en effet, dans les matières à TD la validation de la matière requiert la note minimum de 10/20 à la moyenne pondérée des TD et de l'examen terminal.

Enfin, sur tous les règlements d'examen il est demandé de supprimer la phrase indiquant que pour être admis à la session de rattrapage l'étudiant doit s'inscrire auprès du secrétariat pédagogique.

Les règlements sont validés à l'unanimité sous réserve des modifications susvisées.

5. BILANS DES CONSEILS DE PERFECTIONNEMENT 2016-2017

Le doyen informe les membres que globalement les bilans des conseils de perfectionnement sont positifs. Il serait intéressant que les directeurs de département puissent utiliser les différents bilans dans le cadre de l'élaboration des futures maquettes.

Il est à noter que les étudiants juristes souhaiteraient revoir la charte des enseignements concernant la durée de la pause méridienne : 1h souhaitée plutôt qu'1h30 actuellement.

Cette demande sera transmise au VPFVU.

Enfin, il ressort des bilans que les étudiants du Campus du Tampon sont très sensibles au fait que la direction de la Faculté mette plus souvent que par le passé des bus à disposition des étudiants pour les manifestations organisées dans le nord.

6. CONVENTION DE PARTENARIAT MASTER 2 DROIT PUBLIC – COMMUNE DE SAINT-LOUIS

Mme DUPONT-LASALLE a souhaité reporter ce point lors d'un conseil de faculté ultérieur.

Les modalités de contrôle des connaissances en Licence et master Droit sont adoptées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

7. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'ayant été soulevée et les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 12h05.

La Secrétaire de Séance

Emmanuelle VITTE

UNIVERSITE DE LA REUNION
Faculté de Droit et d'Economie

Le Président de Séance

Le Doyen,
Jean-Marc RIZZO